



Resiliation assurance pour fraude

Par **mamou131**, le **30/12/2014 à 11:25**

j'ai contracter en 2012 une assurance lors d'un prêt pour rachat de crédit . Suite a un arrêt de travail et au montage du dossier pour le remboursement des mensualités l'assurance vient de me radier pour fraude lors de la déclaration sur mon état de santé.Elle me signifie que je n'ai pas déclarer que je prenais un traitement médicamenteux. Hors j'avais envoyé le questionnaire de santé comme il se doit et je pense que l'organisme ne la pas reçu..Quel recourt puis-je avoir en sachant que je n'ai pas de preuve de cet envoi
A signaler que j'avais reçu un courrier me précisant que la compagnie accepter mon adhésion et donc je ne me suis pas inquiétée de la réception de ce questionnaire
Merci pour votre réponse..

Par **Le Quidam**, le **12/01/2015 à 09:02**

Bonjour, demandez un double dudit questionnaire, car si questionnaire est nécessaire à la souscription du contrat ils sont dans l'obligation de le conserver.